



**INFORMATION A DESTINATION DES CANDIDATS  
A UN POSTE DE RESIDENT**

Calendrier du recrutement

- Envoi des dossiers : à envoyer exclusivement au Lycée français François Mitterrand pour le **29 février 2012**.
- Date de la CCPLA (Commission Consultative Paritaire Locale) : le 12 mars 2012.
- Résultats : dès le lendemain de la CCPLA. Ceux-ci seront invités à donner une réponse sous 48h, puis à effectuer les démarches nécessaires à leur recrutement.

Constitution et transmission du dossier de candidature

Comme indiqué plus haut, les candidats à l'un de ces postes sont donc priés de retourner **UNIQUEMENT PAR COURRIER** pour le **29 février 2012** **déla**i de rigueur le dossier de candidature (partie AEFÉ et partie Établissement) accompagnée des documents demandés au Lycée français François Mitterrand. Toutes les adresses nécessaires figurent sur la fiche de candidature.

Seuls les dossiers complets acheminés dans les délais requis seront examinés par la CCPLA.

Les délais d'acheminement postal par courrier normal peuvent parfois être longs ; ne pas hésiter à recourir à un courrier « express » *type DHL*.

Procédures de recrutement

Les dossiers de candidatures seront examinés par la CCPLA unique pour les trois établissements AEFÉ du Brésil. *Seuls seront retenus, pour le Lycée français François Mitterrand de Brasilia, les candidats qui auront expressément demandé ce lycée (quel que soit le rang) ou " tout poste au Brésil ".*

RESIDENT AU BRESIL OU AGENT SUIVANT SON CONJOINT

la date d'effet du contrat AEFÉ est le **21 AOÛT 2012**, également date d'effet du détachement et de la prise en charge de la rémunération par l'AEFÉ.

Votre rémunération sera composée, en fonction de votre situation personnelle, des éléments suivants :

- Traitement indiciaire BRUT (le dernier connu) ; vous munir du dernier bulletin de salaire
- Indemnité spécifique de vie locale (ISVL)
- ISO (ISO professeur principal, le cas échéant)
- HSA et HSE, le cas échéant
- Majorations familiales
- Supplément familial éventuel

NON RESIDENT AU BRESIL

La date d'effet du contrat AEFÉ est le **21 NOVEMBRE 2012** également date d'effet du détachement et de la prise en charge de la rémunération par l'AEFÉ.

1. Pour la période allant du 20 août au 20 novembre 2012, vous serez rémunéré par le Lycée français François Mitterrand de Brasilia et vous serez maintenu en disponibilité pour cette période. Votre rémunération sera composée, en fonction de votre situation personnelle, des éléments suivants :

- Traitement indiciaire BRUT (le dernier connu) ; vous munir du dernier bulletin de salaire
- ISO (ISO professeur principal, le cas échéant)
- HSA éventuelles

En ce qui concerne le versement d'éventuels avantages familiaux (CAF, majorations de l'AEFE....) veuillez considérer qu'il sera interrompu durant cette période.

En fonction de votre situation familiale, une indemnité vous sera versée à votre arrivée pour prise en charge de vos frais de voyage, de déménagement, d'installation :

- Célibataire: 1400,00 Euros
- Couple : 2000,00 Euros
- Par enfant à charge vous accompagnant : 350,00 Euros et
- Exonération totale des frais de 1<sup>ère</sup> inscription et de scolarité .
- Souscription par l'établissement à l'assurance CGEA (responsabilité civile, accidents et rapatriement sanitaire).

2. A compter du 21 novembre, l'enseignant(e) recruté(e) deviendra résident(e), retrouvera une situation administrative de détachement et sera pris(e) en charge par l'AEFE ; sa rémunération sera alors composée des éléments suivants :

- Traitement indiciaire
- Indemnité spécifique de vie locale (ISVL) :
- ISO (ISO professeur principal, le cas échéant)
- Avantage familial
- HSA le cas échéant

Dès lors, et conformément aux textes en vigueur, aucune rémunération complémentaire ou avantage ne lui sera consenti par le Lycée français François Mitterrand.

Toutefois, la prise en charge effective de sa rémunération par l'AEFE pouvant parfois prendre plusieurs semaines, le Lycée pourra, si cela lui était nécessaire, lui accorder une avance sur salaire remboursable dès la régularisation de son traitement par les services comptables de l'AEFE.

S'agissant des **personnels « résidentiels »** (c'est-à-dire susceptibles d'être en situation de résident dès le 21 août 2011), ils ont la charge de faire, depuis la France, les démarches nécessaires pour obtenir, le cas échéant, leur statut de résident dès leur arrivée sur le sol brésilien.

#### **DANS TOUS LES CAS - INFORMATIONS IMPORTANTES**

- **Situation du conjoint** : les conjoints des personnels résidents n'ont pas en général le droit de travailler au Brésil sauf s'ils sont bien sûr de nationalité brésilienne.
- **Déménagement** : totalement déconseillé de faire venir un déménagement par bateau compte-tenu des difficultés douanières, tant pour les délais que pour les coûts
- **Logement** : il est très difficile de se loger à Brasilia (sur le plan pilote) à un prix raisonnables. De plus il est important de savoir que pour la signature du bail dans une agence immobilière les exigences locales sont compliquées (demande de personne garante ou assurance caution).
- **Coût de la vie** : le coût de la vie à Brasilia est très élevé. A titre d'exemple, un logement 3 pièces oscille entre 700 et 1 500 euros de loyer selon le quartier, une petite voiture type Clio neuve s'achète à 13 000 euros, une place de cinéma est à 10 euros.

#### **Postes susceptibles d'être vacants à la rentrée 2012**

**Deux postes d'enseignant du Primaire (Instituteur ou Professeur des Écoles)**

**Un poste de professeur de Mathématiques,**

**Un poste de professeur de Technologie,**

**Un poste de professeur de SVT,**

**Un poste de professeur de Philosophie,**

Les candidatures spontanées dans des disciplines pour lesquelles il n'est pas prévu de poste vacant ou susceptible d'être vacant seront simplement archivées.

Philippe GUÉNIOT  
Provisseur